

Compte-rendu synthétique CT spécial Musées du jeudi 26 avril 2018
--

Le comité technique spécial Musées s'est réuni le jeudi 26 avril 2018 de 9h30 à 17h20, sous la présidence de **Madame Blandine CHAVANNE** et en présence des représentants de la **CFDT-Culture**, de la **CGT-Culture**, du **SNAC-FSU** et de **Sud Culture Solidaires**.

NB : Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal qui sera mis à disposition des membres siégeant au CT.

Un représentant du SNAC-FSU assure la fonction de Secrétaire adjoint de séance.

En Préambule, **Blandine CHAVANNE** demande aux membres du CT de l'excuser car suite à un impératif de dernière minute, il ne lui sera pas possible de rester jusqu'à la fin de la séance. Franck ISAIA prendra alors la présidence.

L'intersyndicale **CGT-Culture** et **Sud Culture Solidaires** donne lecture d'une déclaration liminaire.

La **CFDT-Culture** donne également lecture d'une déclaration liminaire.

Ordre du jour :

1) Approbation des procès-verbaux des séances du 31 mai, du 12 juin (CT extraordinaire), du 20 juillet (CT extraordinaire), du 6 octobre 2017 et du 18 janvier 2018 (pour avis) ;

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par Sud Culture Solidaires se rapportant au procès-verbal du 31 mai 2017.

2) SCN des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt :

- **point de suivi (pour information) ;**
- **modification de l'organigramme (pour avis) ;**
- **déménagement des agents affectés à l'administration et à la conservation (pour information).**

La Présidente du CT souhaite la bienvenue à Rodolphe RAPETTI qui a pris ses fonctions récemment en qualité de Chef du service à compétence nationale des musées nationaux et du domaine des châteaux de Compiègne et Blérancourt.

L'administration de l'établissement énumère, en guise d'introduction, certaines actions concrètes mises en place depuis son arrivée, visant à clarifier l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, cela dans un souci de renforcement du dialogue social. Il informe de l'organisation de réunions de direction et de conservation hebdomadaires ainsi que l'instauration au sein de chaque service de réunions régulières. Il ajoute que la réalisation d'un tableau de gestion est en cours par axes thématiques prioritaires de façon à disposer d'un tableau de bord permettant un meilleur pilotage de l'établissement. Il ajoute qu'il est essentiel de clarifier les missions et les tâches de chacun des agents. La rédaction des fiches de poste est en cours d'élaboration. Un livret d'accueil dédié aux nouveaux arrivants est en cours de rédaction, mais sera destiné également à l'ensemble du personnel.

Point de suivi (pour information) :

L'administration de l'établissement fait lecture du tableau de suivi actualisé depuis la dernière séance du CT.

Les organisations syndicales soulignent que l'arrivée d'un nouveau directeur suscite beaucoup d'attente au sein des équipes. Elles regrettent que le dialogue social ne soit pas encore suffisamment satisfaisant et déplorent que le directeur ne soit pas assez présent sur le site.

La CFDT-Culture s'inquiète du climat social général, même s'il a été fait état aujourd'hui d'un certain nombre de points d'amélioration, les agents font remonter que le climat social n'est pas encore au beau fixe. Ils font état de conflits interpersonnels avec la direction, notamment lors de l'absence du directeur, ce qui entraîne un climat qui se dégrade fortement. Elle demande urgemment à l'administration en associant les organisations syndicales, la prise en compte de ce malaise.

Sud Culture Solidaires affirme souscrire totalement aux propos de la CFDT-Culture et souligne qu'il leur a été rapporté des faits de violence qui ont marqué les équipes. SUD demande que le directeur réagisse rapidement et souhaite qu'il soit plus présent, à l'avenir, dans l'établissement.

La direction de l'établissement souhaite nuancer ces propos. M. Rapetti entend les mécontentements, mais il entend aussi des personnels qui expriment de la satisfaction depuis son arrivée. Il précise qu'il a de grands projets pour cet établissement et qu'il a à cœur que chacun puisse s'épanouir dans son travail dans une ambiance sereine. Il explique qu'étant commissaire d'exposition au moment de sa nomination, il n'a pas pu être autant présent qu'il le souhaitait sur le site le temps de finir sa mission.

La CGT-Culture demande, compte tenu des tensions, la mise en place d'un diagnostic RPS.

L'administration répond que celui-ci est en cours. Les conclusions de ce diagnostic sont attendues courant mai et seront examinées en CHSCT.

Christophe CLEMENT intervient sur la partie travaux étant le maître d'ouvrage de l'ensemble de rénovation de Blérancourt. Il s'engage à constituer un groupe de travail qui traitera des problèmes évoqués (l'hyperviseur, l'installation de la main courante de l'escalier en colimaçon, le traitement de l'humidité...).

Modification de l'organigramme (*pour avis*) ;

Suite aux échanges avec les représentants du personnel et compte tenu des demandes d'ajustement souhaitées (clarification des missions de chacun, rédaction des fiches de poste, proposition d'un organigramme fonctionnel complet), l'intitulé du point a été reformulé.

La Présidente du CT propose d'acter le projet de rattachement des deux postes, à savoir le poste de chargé de la communication, des relations publiques et presse et le poste de chargé du mécénat, auprès du directeur de l'établissement.

Résultat du vote :

Vote Pour : CFDT-Culture (1 voix), CGT-Culture (4 voix), SUD Culture Solidaires (2 voix)

Vote Contre : 0

Abstention : SNAC-FSU (1 voix)

Le projet de rattachement des deux postes, le poste de chargé de la communication, des relations publiques et presse et le poste de chargé du mécénat, auprès du directeur a recueilli **un avis favorable à la majorité des membres présents.**

La CFDT-Culture demande que des groupes de travail soient constitués pour l'élaboration de

l'organigramme.

Déménagement des agents affectés à l'administration et à la conservation (*pour information*) :

Comme le préconise la note du ministère de 2013 relative à l'articulation des compétences du CT et des CHSCT, ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la séance pour information.

L'administration de l'établissement rappelle que de nouveaux locaux ont été aménagés et livrés à l'automne dernier pour les services de l'administration et de la conservation, ils concernent 28 agents. Ce projet d'aménagement a reçu un avis favorable à la majorité des membres présents au CHSCT.

En conclusion, **les organisations syndicales** rappellent qu'elles ont abordé de nombreuses questions tant sur le fonctionnement de l'hypervision que sur les effectifs et sur les modalités d'intervention des agents d'astreinte. Elles attendront de l'administration des réponses précises.

3) Point d'information sur l'avancée du règlement intérieur du SCN Musée national et domaine du château de Pau (*pour information*) ;

L'administration de l'établissement indique qu'un calendrier de concertation va être mis en place en collaboration avec les organisations syndicales pour l'élaboration du règlement intérieur. La mise à jour du règlement intérieur est incontournable depuis la fusion des deux entités "musée et domaine". L'urgence de la situation aujourd'hui concerne les 12 agents du domaine qui ne peuvent pas continuer sur le même rythme de travail. Il est donc proposé un nouveau cycle de travail inscrit pour avis à l'ordre du jour du CHSCT de l'établissement qui doit se réunir fin mai.

Sud Culture Solidaires regrette que l'intitulé du point ne correspond pas à la demande faite au dernier CT sur un point de situation générale du SCN.

Devant les réticences de l'ensemble des organisations syndicales sur ces nouveaux cycles de travail, **l'administration** propose d'inscrire à nouveau ce point pour un vote formel au prochain CT spécial Musées, après avis du CHSCT et d'une période d'expérimentation.

4) Réouverture de la maison Clemenceau :

– Point sur l'organisation et le fonctionnement du SCN Musée national Clemenceau-de Lattre (*pour avis*) ;

L'administration de l'établissement présente le projet de réouverture de la maison Clemenceau.

L'administration indique avoir bien compris les positions et les inquiétudes des organisations syndicales, elle a conscience que c'est un démarrage d'un établissement qui est reconfiguré. Un point de rendez-vous doit être fixé pour réexaminer la situation notamment de la fréquentation d'ici la fin de l'année et réajuster si nécessaire l'effectif de base. L'administration met au vote le point sur l'organisation et le fonctionnement du SCN Musée national Clemenceau-de Lattre.

Résultat du vote :

Vote Pour : 0

Vote Contre : CFDT-Culture (1 voix), CGT-Culture (4 voix), SUD Culture Solidaires (2 voix)

Abstention : 0

SNAC-FSU a quitté la séance avant le vote.

Suite aux différents échanges qui ont abouti à un vote unanime défavorable des représentants du personnel au sens de l'article du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, une nouvelle convocation du CT sur ce point interviendra dans un délai compris entre huit jours et trente jours.

Les organisations syndicales demandent à l'administration des moyens humains supplémentaires, un organigramme fonctionnel, un planning plus lisible accompagné de légendes.

5) Point emplois dans les musées (*pour information*) ;

Le responsable de l'administration explique que le document présenté est un exercice traditionnel avec un format de tableau stabilisé. Il indique que ce tableau présente un raisonnement en ETP et non en ETPT avec une photographie à date constante afin d'avoir une idée de l'évolution des postes de l'année en cours. Il rappelle la référence du 31 décembre 2012, base sur laquelle la direction générale s'était engagée à maintenir les effectifs notamment des SCN. Les points importants sont, quand on compare les effectifs de décembre 2012 et ceux de la fin 2017, que tous les SCN comprennent des effectifs supérieurs à 2012. Certains d'ailleurs sont un peu plus importants que d'autres, notamment l'effectif de Compiègne du fait de l'ouverture de Blérancourt. Par ailleurs, certains établissements ont également évolué (Malmaison et Pau). Pour les tendances 2018 dans les SCN, 4 suppressions d'emplois doivent être réalisées au cours de l'année sur une base de 750 ce qui fait 0,5 % de l'assiette globale. Le parti a été pris de poursuivre la gestion de la même manière. Aucune déflation n'est également envisagée pour l'instant en ce qui concerne les EP.

Comme cela avait été demandé par les organisations syndicales, le tableau comprend des données ventilées par filière, par année et par musée. Ce qui ressort de cet examen, c'est une stabilisation de la structuration des différentes filières.

Après différents échanges, les organisations syndicales remercient l'administration pour ce compte-rendu clair et précis.

6) Point formation continue à la DGP : bilan de l'année 2017, offre de formation 2018 (*pour information*).

Les responsables de la formation souhaitent excuser l'absence de Jean-Pierre DEFANCE, chef du département retenu par la session de clôture du STIA (Stage Technique International d'Archives). Ils rappellent que les offres de formation du DFST sont principalement dédiées aux personnels des musées et à deux thèmes : l'accueil des publics (handicapés, accueil spécifique) et sécurité et sûreté dans les établissements culturels (vol/ surveillance/malveillance, SSIAP, HOB, manipulation des extincteurs et PSC1).

D'autres formations sont également proposées : les formations post-recrutement, la régie des œuvres, l'inventaire des œuvres, la conservation et le récolement.

Il a été comptabilisé en 2017, sur le thème « métiers musées » 214 stagiaires et sur les formations hygiène et sécurité 474 stagiaires, ce qui correspond à une soixantaine de groupes.

Sud Culture Solidaires regrette que le portail RenoiRH ne remplit pas son rôle avec efficacité.

Les représentants de la formation répondent que les formulaires papiers continuent à être pris en compte.

L'ensemble des organisations syndicales salue le travail effectué par le service de la formation.

Le président du CT, l'ordre du jour étant épuisé, clôt la séance.